

Corporation de la ville de Hawkesbury

Recommandation au conseil

N° 2022_REC_56

N° de dossier:

Date de la réunion: 22 août 2022

Objet: Entente d'entraide mutuelle et automatique avec le Canton de Hawkesbury-Est

Recommandation

Attendu qu'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été élaboré par la firme Pomax, et;

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été déposé au conseil municipal et accepté le 12 avril 2021, et;

Attendu que la recommandation N° 17 du rapport de situation est d'entrer en discussion avec les services des incendies de la région pour le partage de ressources, des véhicules d'intervention, et des partenariats pour l'achat d'équipements, et;

Attendu qu'une présentation a été fait au comité plénier du 22 mars 2022 à l'égard de la conclusion d'entente d'entraide automatique et mutuelle avec le canton de Hawkesbury-Est et plusieurs autres municipalités, et;

Attendu qu'il est dans l'intérêt de la ville de Hawkesbury de conclure une telle entente;

Qu'il soit résolu d'autoriser le maire et la greffière à conclure une entente d'entraide automatique et mutuelle avec le canton de Hawkesbury-Est et qu'un règlement soit adopté à cet effet, tel que recommandé au document 2022_REC_56.

Note explicative, historique, mise en situation

Le conseil municipal a mandaté la firme Pomax afin d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Ce schéma de couverture a été présenté et déposé au conseil municipal le 12 avril 2021 et a été accepté lors de cette même séance.

Le 28 février 2022, un rapport d'implantation a été présenté au conseil municipal. Une des recommandations du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie élaborés par la firme Pomax est d'engager la discussion afin de partager les ressources existantes en matière de sécurité incendie.

L'implantation de cette recommandation nécessite la conclusion d'entraide automatique et mutuelle en cas d'incendie.

Il serait bénéfique pour la ville de Hawkesbury de conclure une entente avec le Canton de Hawkesbury-Est. De plus, d'autres ententes devront être signées dans un proche avenir avec les municipalités environnantes.

Options/alternatives

1.

Incidence au budget

Aucune incidence au budget. Déjà budgété dans le budget 2022. Une très grande proportion des coûts seront récupérés via l'entente conclue avec Fire Marque Inc., Règlement N° 37-2016.

Études concernées

- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Documents de support

- Entente intermunicipale établissant la fourniture de services d'entraide mutuelle et automatique pour la protection contre l'incendie

Plan de communication

S.O.

Service(s) impliqué(s)

Incendie et Greffe

Soumis et recommandé par

Normand Beauchamp, MBA, ECFO, CMMIII, chef des pompiers

Commentaires du directeur général

Samuel Cardarelli, directeur général par intérim

Report Approval Details

Document Title:	2022_REC_56 Entente d'entraide mutuelle et automatique avec le Canton de Hawkesbury-Est FR.docx
Attachments:	- Règlement By-law N° 45-2022 pour conclure une entente avec le Canton de Hawkesbury Est .docx - Entraide automatique et Mutuelle Hawkesbury Est et Ville de Hawkesbury 2022.docx
Final Approval Date:	Sep 7, 2022

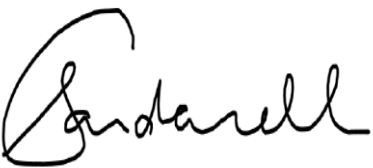
This report and all of its attachments were approved and signed as outlined below:



Myriam Longtin - Sep 7, 2022 - 10:13 AM

No Signature - Task assigned to Philippe Timbers was completed by workflow administrator Myriam Longtin

Philippe Timbers - Sep 7, 2022 - 10:14 AM



Samuel Cardarelli - Sep 7, 2022 - 10:58 AM